Narbonne le 4 juin 2021

se-unsa.org

Mme la Directrice académique

des services de l'Éducation nationale

de l'Aude

Mme l'Inspectrice d'Académie,

Le SE-Unsa de l'Aude demande la révision de la circulaire départementale régissant les autorisations d'absence.

Des collègues ont alerté le SE-Unsa sur des autorisations d'absence pour convenances personnelles acceptées mais sans traitement ni AGS. Ces situations concernaient pour la plupart des rendez-vous médicaux importants ou des convocations au tribunal.

Sur le premier point, il est établi que les rendez-vous chez certains spécialistes ne peuvent malheureusement être pris que sur du temps de classe, avec la difficulté d'un déplacement plus ou moins important. De plus, nos collègues pallient ainsi à l'absence de surveillance médicale obligatoire par la médecine de prévention.

Sur le second point, les dates de convocations au tribunal ne peuvent pas non plus être choisies. Certaines, comme pour celles statuant de la garde des enfants par exemple, revêtent un caractère primordial pour nos collègues.

La circulaire nationale de 2017 régissant les autorisations d'absence ne précise pas explicitement les modalités de traitement des demandes pour convenances personnelles. Or, la circulaire audoise de 2015, qui n'avait pas été changée jusqu'au 2 avril 2021, précisait les modalités de chaque demande, incluant la convocation au tribunal. En outre, si l'on observe sur Accolad les circulaires actualisées des autres départements de l'académie, l'harmonisation n'est pas de mise puisque les éléments de la circulaire audoise de 2015 (annexe) concernant les demandes pour convenances personnelles sont bien présents.

Dans le cadre des absences pour convenances personnelles, ces refus de traitement engendrent des incompréhensions, des recours pénibles, ainsi qu'un sentiment de maltraitance administrative dans un contexte où nos collègues démontrent un dévouement sans faille auprès de leurs élèves. Ces situations sont appréhendées comme un manque de reconnaissance, un sentiment d'injustice et pèsent sur la qualité de vie au travail de nos collègues tout en impactant leur carrière et leur salaire.

Dans le cadre de la rénovation de la politique de gestion des ressources humaines voulue par Monsieur le Ministre ainsi que Madame la Rectrice, le SE-Unsa demande que la circulaire audoise soit revue afin de préciser, comme pour les circulaires des départements voisins, les modalités d'autorisation des absences pour convenances personnelles.

Veuillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale
SE UNSA 11